

Rapport d'activité

2013

Demain ne sera pas comme hier...



...Il est moins à découvrir qu'à inventer

Gaston BERGER
(1896 - 1960)



Rapport d'activité

2013

La maison des services

p.3

Un territoire ... tourné vers l'avenir

Les Maisons de santé pluridisciplinaires

p. 4

Le Pôle d'activités agro-ressources du Griffon

p. 5

La Zone d'activités de la Prayette

p. 6

Le Schéma de cohérence territoriale - SCoT

p. 7

Un territoire ... accueillant et solidaire

L'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

p. 8

Les Loisirs et la Petite Enfance

p. 9

La Culture

p. 10

La Communication et les salles TIC

p. 11

La Restauration scolaire et le Portage de repas aux personnes âgées

p. 12

L'Insertion professionnelle

p. 13

Un territoire ... engagé pour la protection de son environnement

L'Assainissement non collectif

p. 14

La Collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers

p. 15

Un territoire ... et une équipe à son service

Les Communes du Pays de la Serre

p. 16

Le Bureau communautaire

p. 17

Le Conseil communautaire

p. 18

Les Commissions

p. 20

L'Equipe de la collectivité

p. 23

Les Finances / les Ratios

p. 24



La maison des services

En 2008, le conseil communautaire décidait de construire de nouveaux locaux pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

En juin 2010, deux bâtiments étaient inaugurés :

- La **MAISON DES SERVICES** qui accueille LA POSTE et une partie des services communautaires.

- La **MAISON INTERCOMMUNALE** destinée aux services communautaires et aux réunions du Bureau communautaire.

Idéalement situés au centre ville, entre la mairie et les écoles, ces locaux offrent à la population de meilleures conditions d'accès à l'ensemble des services communautaires.

- Le Bâtiment des **SERVICES TECHNIQUES** a vu sa construction s'achever en 2013. Il abrite également la chambre froide du service de portage de repas à domicile. Le coût de sa construction a été de 310 512 €.



Les Maisons de santé pluridisciplinaires

Le Pays de la Serre, comme d'autres territoires du département, souffre d'une densité médicale trop faible. Face à ce constat la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche de création et de construction de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sur les cantons de Crécy-sur-Serre et de Marle.

La création des deux MSP, qui seront à la disposition de l'ensemble des habitants du Pays de la Serre, résulte d'un projet global de territoire s'appuyant sur une vision de mutualisation et de complémentarité.

Les maisons de santé pluridisciplinaires offrent, en effet, une solution aux difficultés qui peuvent être rencontrées par des professionnels de santé projetant de s'installer en zone rurale : isolement professionnel, investissement financier, cloisonnement entre les différentes spécialités. Les deux MSP favoriseront donc l'installation durable dans le Pays de la Serre de ces professionnels de spécialités diverses et complémentaires, et leur permettront de travailler, ensemble, en pleine efficacité.

Elles faciliteront, ainsi, l'accès aux soins des habitants, du diagnostic à la convalescence.

Pour mettre en place ce pôle de santé territorial, des professionnels de santé se sont regroupés en une structure juridique associative dénommée « Groupement des Professionnels de Santé du Pays de la Serre pour un Pôle de Santé » (GPSPS), laquelle anime et fait vivre le projet.

Actuellement, 20,5 professionnels de santé (Equivalents Temps Plein - ETP) sont engagés dans la démarche :

- 10 ETP sur Crécy-sur-Serre (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes et orthophoniste)
- 10,5 ETP sur Marle (médecins généralistes, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicure et podologue).



Maquette MSP de Marle



Maquette MSP de Crécy-sur-Serre



- Les études et les diagnostics nécessaires à la création des MSP ont été engagés au cours de l'année 2009.
- Cette phase ayant été finalisée en 2010 le recrutement de l'assistant à maîtrise d'ouvrage a pu être effectué en 2011.
- En 2012, deux cabinets d'architecture ont été recrutés pour ces projets :
- BLP pour le projet sur la commune de MARLE
- ATELIER GISSINGER-TELLIER pour le projet sur la commune de CRECY-SUR-SERRE.
- Les travaux de construction de la MSP de Marle sont en cours. Ils ont débuté en juillet 2013. La MSP est située dans le Parc Jean Macé, de façon à être directement accessible depuis la maison de retraite ou depuis le centre ville. Un bureau d'études spécialisé a été associé au projet afin de garantir une démarche paysagère de qualité. L'emménagement des professionnels de santé est prévu au cours du 4ème trimestre 2014.
- Le début des travaux de la MSP de Crécy-sur-Serre est prévu pour le second semestre 2014. Le projet de construction est, en effet, plus contraignant techniquement que celui de Marle, dans le sens où il sera fait à partir d'un existant. La MSP sera, néanmoins, également située au centre de la commune, face à l'ÉPAHD. Son ouverture est prévue au cours de l'année 2016.

	MSP Marle	MSP Crécy-sur-Serre	Total
Coûts estimés de travaux	1 555 100,00 €	1 706 380,21 €	3 261 480,21 €
Financements prévisionnels :			
Fonds européens	300 000,00 €	204 089,15 €	504 089,15 €
Etat	206 000 €	300 000 €	706 000 €
	100 000 €	100 000 €	
Conseil général	125 773,78 €	220 165,11 €	345 938,89 €

Le Pôle d'activités du Griffon

Le Pôle d'activités du Griffon a pour vocation de renforcer et de structurer le tissu local économique grâce à une offre foncière adaptée. Réunies en Syndicat mixte, entité porteuse du projet, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon représentent les principaux promoteurs de cette opération.

Les dépenses du Syndicat mixte du Pôle d'activités du Griffon sont supportées pour :

2/3 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon,
1/3 par la Communauté de communes du **Pays de la Serre**.



En 2010, plusieurs sièges sociaux ont été inaugurés sur le pôle :

- Société d'équipement du département de l'Aisne : 23 salariés
- Aisne Développement : 25 salariés
- Valor'Aisne : 20 salariés
- Sorange : 10 salariés

En 2011, un bâtiment de la SODELEG a été construit sur le site.

2012 a vu le lancement de la construction du bâtiment de l'Institut Technique qui implante un laboratoire sur le Pôle, en collaboration avec le Syndicat Betteravier de l'Aisne.

Le 13 juin 2013 le bâtiment de l'Institut technique de la betterave (ITB) a été inauguré : 1 000 m² de bâtiment et 300 m² de bureaux. Cette station expérimentale permettra au secteur d'activités de travailler sur les gains de compétitivité de la filière sucrière. Cet équipement représente un investissement de 2 M€ TTC. Le Conseil général de l'Aisne a aidé cet investissement à hauteur de 100.000 € (source : discours d'inauguration).

Lors de sa dernière séance de 2013, le Conseil syndical a donné son accord de principe pour la vente d'une parcelle de terrain de près de 5.000 m² pour l'implantation du Pôle IAR (Industrie Agro-ressources) sur le Pôle du Griffon.

Le Pôle agro-ressources installé sur la zone regroupe, dans le cadre du « pôle de compétitivité Picardie Champagne – Ardennes » :

- l'institut national de recherche agronomique,
- les laboratoires départementaux d'analyses et de recherche,
- le groupement départemental de défense sanitaire des animaux,
- la direction départementale des services vétérinaires,
- GES (retraitement et analyse des boues de stations d'épuration),
- l'Institut technique de la betterave.

La Zone d'activités de la Prayette

D'une superficie de plus de quatre hectares à l'origine, cette zone accueille trois entreprises : **ESSEMES SERVICES**, **ELECTRICITE GENERALE ROGER DELAFONT** et **VILPION BTP**.

ESSEMES SERVICES recherchait des locaux plus importants pour étendre son activité. Son installation sur la Zone d'activités de la Prayette a permis de maintenir cette activité sur le territoire. Cette entreprise, filiale de SKY-DOME est en charge de l'installation de systèmes de désenfumage naturel et d'éclairage zénithal des bâtiments industriels, commerciaux, tertiaires et des logements collectifs.

ELECTRICITE GENERALE ROGER DELAFONT: implantée historiquement à Marfontaine, cette entreprise, prestataire de nombreuses coopératives agricoles axonaises et de l'entreprise BAYER avait besoin, dans le cadre de son développement, de nouveaux ateliers. Cette cession a permis à la Communauté de communes du Pays de la Serre de se séparer, dans de bonnes conditions financières, d'un bâtiment industriel avant que le temps et les incivilités ne le dégradent.

VILPION BTP : Entreprise créée sur la base de la reprise de l'activité et d'une partie du personnel de la SOCIETE NOUVELLE VIGNERON. Cette société est spécialisée dans les travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

LARIPLAST : A choisi en 2013 la zone de la Prayette pour l'implantation d'un nouveau site production de vaisselle plastique à usage unique (gobelets, assiettes, couverts,...). Ce choix a été guidé par la qualité de l'outil de production (un bâtiment adapté, en bon état, un équipement en machines performantes et une situation géographique avantageuse rapport aux marchés visés en Europe du Nord.

Extrait du Compte Administratif 2013
du budget annexe de la Zone d'activités
économiques intercommunale de la Prayette

Dépenses

Investissement : 285 159,80 €
Fonctionnement : 278 867,23 €
Total : 564 027,03 €

Recettes

Investissement : 278 866,80 €
Fonctionnement : 335 159,80 €
Total : 614 026,60 €

Résultats de l'exercice 2013 : 49 999,57 €

Résultat de clôture au 31/12/13 : 58 363,47 €



Le Schéma de cohérence territoriale - SCoT

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** est un document intercommunal qui porte une stratégie de développement à long terme. Il définit et organise spatialement des objectifs et projets d'aménagement qui sont repris par les documents sectoriels et les documents d'urbanisme. Le SCOT ne fixe pas la destination générale des sols, mais demande aux PLU de prendre en compte ses orientations. Les PLU continuent de définir eux-même leur zonage et les règles d'urbanisme applicables dans un esprit de cohérence et de compatibilité. Le SCoT **concrétise un projet de territoire élaboré et adopté en commun**, qui fixe les objectifs des politiques publiques à 10 ans.



Depuis sa création en 2001, le SCoT était utilisé essentiellement en milieu urbain ou péri-urbain.

L'article 9 du Grenelle 2, a changé cet état de fait en introduisant la **notion de construction limitée en l'absence de SCoT**. Cet article est pris en compte dans le Code de l'Urbanisme : Constructibilité limitée (Article L.122-2) :



« Dans les conditions précisées au présent article, dans les communes qui ne sont pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale applicable, le plan local d'urbanisme ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle (...). A compter du 1er janvier 2017, il s'applique dans toutes les communes. » Au-delà, des dérogations pourraient être obtenues mais avec l'aval du Préfet de département.

Consciente de l'enjeu, la **Communauté de communes du Pays de la Serre** a décidé de se lancer dans l'élaboration du SCoT intercommunal. Pour se faire, elle a créé une commission dédiée qui a lancé en 2013 un appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet conseil.



L'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la loi Handicap du 11 février 2005, le gouvernement a fixé pour objectif de permettre aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, de circuler, travailler, faire leurs démarches administratives se distraire, de la manière la plus fluide possible.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a donc pris la compétence en 2010 :

«**Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)**» afin de réaliser ce plan à l'échelle intercommunale.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a inauguré, en 2009, la mise en place des Plans de Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. La démarche avait débuté, la même année, par la réalisation de diagnostics dans chaque commune afin de dimensionner l'étude à réaliser. Au cours de l'année 2011, l'élaboration des PAVE pour les 42 communes a été réalisée par le cabinet Egis Mobilité (EGIS France). A la suite de cette étude, le PAVE de chaque commune a été présenté aux maires concernés et, en 2012, les 42 PAVE ont été approuvés par une délibération du Conseil communautaire (délibération N°12-020 du 12 avril 2012).

Un Mémento qui détaille de façon simple les normes à mettre en œuvre et un outil de programmation permettant d'envisager une mise en accessibilité progressive de la voirie et des espaces publics, ont été remis aux maires afin de les aider dans la mise en accessibilité de leur commune.

A partir de 2013, la Communauté de communes dressent, chaque année, un état des lieux des travaux réalisés dans le cadre du PAVE, pour transmission en préfecture.



Pour rappel :

Le **Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics** réalisé de janvier à juin 2011, par le Cabinet EGIS Mobilité, pour chacune des 42 communes du territoire a intégré :

- un diagnostic détaillé des **itinéraires prioritaires** qui recense les points de gêne ou d'inaccessibilité;
- un diagnostic simplifié pour les autres itinéraires;
- des propositions afin de définir des **priorités d'aménagement** ;
- une préconisation de travaux à mettre en oeuvre;
- l'estimation financière de ces travaux.

Les Loisirs et la Petite Enfance

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement sont organisés sur les sites de : Chéry-les-Pouilly, Couvron et Aumencourt, Crécy-Sur-Serre et Marle. L'ensemble des actions sont menées dans le cadre du partenariat contractuel avec la CAF de l'Aisne et de la M.S.A.

Petites vacances (4 sites : Marle, Couvron-et-Aumencourt, Chéry-les-Pouilly) :

- Hiver : 144 enfants, ce qui correspond à 90 familles du territoire, soit 806 journées enfants
- Printemps : 161 enfants, ce qui correspond à 107 familles du territoire soit 968 journées enfants
- Toussaint : 143 enfants ce qui correspond à 90 familles du territoire soit 739 journées enfants

Mercredis récréatifs (3 sites : Marle, Couvron-et-Aumencourt, Chéry-les-Pouilly) :

77 enfants, ce qui correspond à 58 familles soit 468 journées enfants

Eté :

Marle : 178 enfants ce qui correspond à 112 familles soit 1244 journées enfants

Crécy-sur-Serre : 250 enfants ce qui correspond à 166 familles soit 2 698 journées enfants.

Séjours :

1 séjour hiver 2013 : 17 inscrits

3 séjours été 2013 : 27 inscrits

Sur l'ensemble des actions 2013, seulement 3 communes du territoire ne sont pas touchées : Barenton-sur-Serre, Marcy-sous-Marle et Saint-Pierre-mont.

Actions de formations diplômantes à destination des jeunes et moins jeunes du territoire : BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur)

La Communauté de communes a décidé de participer à la formation de base de 10 jeunes, à la formation de perfectionnement de 3 jeunes et à la formation de directeur d'une personne.



Le Relais Assistantes Maternelles

Le service petite enfance de la Communauté de communes associe le soutien administratif aux parents et aux assistantes maternelles, la médiation et les animations : ateliers créatifs adaptés aux plus jeunes, «e-Kids».

Nombre d'assistantes maternelles sur le territoire en novembre 2013 : 181

Nombre de places agréées en novembre 2013 : 574

Nombre d'animations proposées en 2013 : 46

Entretiens téléphoniques avec des assistantes maternelles en 2013 : 197

Entretiens téléphoniques avec des parents en 2013 : 226

Entretiens en face à face avec des assistantes maternelles en 2013 : 55

Entretiens en face à face avec des parents en 2013 : 108

La Culture

La culture est une compétence de la Communauté de communes du Pays de la Serre depuis 1997. Autour de l'élément central que représente l'Ecole intercommunale de musique, la saison culturelle s'oriente vers 2 types de public : le public scolaire et le tout public.



Spectacle de danse contemporaine Déam(bulles)
Compagnie Nathalie Cornille
le 21 novembre 2013
Salle des fêtes
de Grandlup-et-Fay

Outre la dizaine de spectacles qui a été proposée aux scolaires, le Pays de la Serre a organisé en 2013 diverses actions culturelles, telles que :

- Les ateliers théâtre au collège de Marle
- Les écoliers musiciens
- Le dispositif d'aide à la mobilité (1 classe de Verneuil-sur-Serre + collège de Marle)
- les BIP : Brigades d'intervention poétiques : 26 classes sur l'ensemble du territoire...

Focus «Je fais mon cinéma» : En partenariat avec le service environnement de la Communauté de communes du pays de la Serre, une classe de l'école primaire de Barenton-Bugny et une classe de l'école primaire de Cécily-sur-Serre ont réalisé un film d'animation traitant de la problématique du tri des déchets et du respect des ressources naturelles. Un DVD a été remis à chaque enfant en fin d'année pour qu'ils puissent partager cette expérience avec leur famille.

La fréquentation de la saison culturelle

1436 élèves - spectateurs

20 écoles participantes

Une dizaine de spectacles à destination des scolaires

L'Ecole de musique intercommunale du Pays de la Serre

Pour sa 17^e année, l'Ecole de Musique a accueilli près de 120 élèves issus de 23 communes du territoire.

L'Ecole de musique intercommunale adapte son enseignement à l'âge des élèves.

Pour les plus petits, elle propose «Le Jardin musical» (enfants à partir de la moyenne section de maternelle).

Pour les plus grands, le cursus musical proposé comporte 3 enseignements musicaux complémentaires :

- la formation musicale
- les pratiques collectives : orchestres à vent (1er et 2nd cycle) ; chorales (pour enfants et adultes) ; ateliers (ensembles de guitares - accompagnement piano - improvisation - ensemble de flûtes...)
- la formation instrumentale : les bois (Flûte traversière, Clarinette, Saxophone) ; les cuivres (Trompette, Trombone, Tuba) ; les polyphoniques (Piano, Guitare).



Focus «Ateliers d'improvisation» : Le trio de trompette, trombone et saxophone basse «Journal intime» s'est produit le 16 mars à Chéry-les-Pouilly pour un concert improvisation autour de la musique de Jimi Hendrix. La première partie a été assurée par les élèves de l'école intercommunale qui avaient participé aux ateliers d'improvisation animés par les trois artistes les 1er et 2 mars.



La Communication et les salles TIC

La communication

La communication de la Communauté de communes du Pays de la Serre s'articule autour de 2 axes :

1 . la communication institutionnelle dont l'objectif est l'identification de la collectivité par l'ensemble des habitants et des partenaires. Ses principaux supports sont le Pays de la Serre Magazine et le site Internet.



Le Pays de la Serre Magazine a été publié en 2013 à 6 500 exemplaires x 3 numéros.

L'Emi-Serre est envoyé à tous les Conseillers communautaires avant un Conseil.

2 - la communication opérationnelle soutient les actions des services. Son objectif est la valorisation des projets et l'information des populations cibles.



Les salles TIC

Les salles Technologies de l'Information et de la Communication de la Communauté de communes du Pays de la Serre ont été initiées en 2002.

La Communauté de communes équipe en matériel informatique et connexion Internet 11 salles TIC qu'elle anime. Ces salles sont installées dans des locaux mis à disposition par 10 communes :

Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Dercy, Froidmont-et-Cohartille, Marcy-sous-Marle, Marle, Montigny-sur-Crécy, Mortiers, Tavaux-et-Pontséricourt. Une salle est également ouverte à Crécy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes.



Les sites de Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre et Marle ont reçu le label « Picardie en Ligne » et bénéficient d'un partenariat avec la Région Picardie.

Des ateliers thématiques sont proposés aux habitants : recherche d'emploi, mon territoire sur le web, services en ligne, photos...

La fréquentation annuelle en 2013 est d'environ **1398 entrées**.



La Restauration scolaire

le Portage de repas aux personnes âgées

La restauration scolaire

Le service de fourniture de repas aux cantines scolaires assure le fonctionnement en liaison froide de 9 écoles ou regroupements scolaires :

- Barenton-Bugny,
- Chéry-les-Pouilly,
- Couvron-et-Aumencourt,
- Crécy-sur-Serre,
- Nouvion-et-Câtillon,
- Pouilly-sur-Serre,
- Marle,
- S.I.G.E des Marais (Pierrepont)
- S.I. du Val de Serre (Tavaux-et-Pontséricourt)

Le marché de prestation : **DUPONT RESTAURATION** arrivé à échéance en 2011 a été reconduit pour 3 ans avec la même société suite à un appel d'offres ouvert européen. Il sera renouvelé en 2014.

Ce service est rendu dans des conditions tarifaires des plus intéressantes pour les familles, le prix des repas ne dépassant pas 2,26 euros et pouvant descendre jusqu'à 1,13 euros.

Quelques chiffres 2013 :

- Nombre de repas livrés par jour en moyenne : 512
- Nombre de repas livrés : 72 657
- Nombre de cantines desservies par le service : 9

Le portage de repas aux personnes âgées

Dans l'optique de permettre un maintien de qualité de vie des personnes âgées dans leur environnement, la Communauté de communes a développé, depuis le 1er septembre 1993, en partenariat avec la maison de retraite de Marle, un service de Fourniture de repas.

Compte tenu de l'augmentation des demandes et du durcissement des normes, 2012 a vu la mise en oeuvre au 1er janvier de la liaison froide. Deux véhicules réfrigérés ont été loués. Les repas sont fournis à la Communauté de communes, dans le cadre d'un appel d'offre, par la Société DUPONT RESTAURATION. Ils sont conservés, jusqu'à leur transport, dans la chambre froide.

Dans le cadre du passage en liaison froide, le tarif d'un repas est passé de 5,85€ à 5,35€. Le service a été assuré dans les mêmes conditions en 2013.

Quelques chiffres 2013 :

- Nombre moyen de repas livrés par jour : 63
- Nombre de personnes concernées : 82
- Nombre de repas livrés : 23038
- Nombre de nouveaux clients : 11
- Nombre de communes du Pays de la Serre concernées par le service : 26



L'Insertion professionnelle



Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Pays de la Serre porte **deux chantiers d'insertion**. Ces deux dispositifs entrent dans le champ de **l'insertion pour l'activité économique**.

Grâce à ce dispositif, une personne en situation précaire et désirant un retour à l'emploi, bénéficie d'un encadrement technique, de formations et d'un véritable accompagnement professionnel.

L'**objectif** recherché est la **valorisation de la formation professionnelle** afin d'inscrire le salarié dans un **parcours de carrière à long terme**.

Composés de **deux plates-formes** (Service à la Personne et Bâtiment), les chantiers d'insertion offrent un expérience de travail en équipe et l'occasion de développer les compétences de chacun ou d'en acquérir de nouvelles.

Ces équipes interviennent toute l'année dans les communes du Pays de la Serre pour la réfection de bâtiments anciens, le nettoyage de salle ou encore la création de costumes pour enfants...

L'**accompagnement socio-professionnel** mis en place soutient le salarié dans la définition et l'amorce de son projet professionnel : inciter les salariés à entamer et poursuivre des démarches pour parvenir aux objectifs, à travailler les techniques de recherche d'emploi, les préparer aux entretiens, les insérer dans un réseau de partenariat avec les entreprises...

Activité 2013	Découverte des métiers du bâtiment	Services à la personne
Nombre de personnes passées sur le chantier	29	17
Moins de 25 ans	16	6
26-50 ans	11	9
Plus de 50 ans	2	2
Sortie emploi CDD + de 6 mois	0	2
Sortie emploi CDD - de 6 mois	0	4
Formation qualifiante	4	0



L'Assainissement non collectif

La Communauté de Communes a modifié ses statuts par une délibération en date du 5 décembre 2005 afin d'intégrer la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif ». Cette modification a été validée par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2006.

Le 4 mai 2006, la Communauté de Communes du Pays de la Serre a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui fournit des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Sur les quarante-deux communes du Pays de la Serre, six disposent d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement : Barenton-Bugny, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pouilly-sur-Serre et Remies. La commune de Chéry-les-Pouilly a débuté les travaux d'assainissement collectif. Les trente-cinq autres communes sont concernées par le SPANC.

Parmi celles-ci, trente-quatre communes ont réalisé leur zonage d'assainissement :

- Dix-huit ont opté pour de l'assainissement collectif, mais à ce jour, aucune n'a réalisé les travaux de construction d'une unité de traitement et la pose des réseaux de collecte. En conséquence, ces communes sont concernées par le SPANC ;
- Seize ont opté pour de l'assainissement non collectif et sont donc de plein droits concernées par le service.

L'année 2013 représente la 7^e année d'exercice plein et entier de la compétence Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC), les contrôles ont porté sur :

- le contrôle au niveau du projet au moment de la délivrance du Permis de construire ou de la Déclaration de travaux
- le contrôle de réalisation pendant et après les travaux pour s'assurer de la conformité au projet validé par le SPANC
- le diagnostic d'ANC (notamment sur les communes d'Agnicourt-et-Séchelles, de Marcy-sous-Marle, de la Neuville-Bosmont, de Pierrepont et de Saint-Pierremont).

Près de **4 150 habitations** sont donc concernées par le SPANC, soit environ **9 300 habitants**.

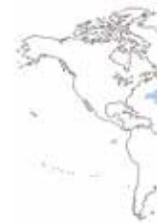
Recettes

En 2013, le montant des recettes s'élevait à **33 506,20 €**, essentiellement liées aux contrôles des installations existantes et réparties comme suit :

- Diagnostics : **590 contrôles à 51,94 €**
- Ventes / contrôles isolés : **36 contrôles à 155,83 €**
- Contrôles des installations neuves ou réhabilitées : **17 à 121,20 €**

Sont en attente de facturation au 31/12/13, 61 demandes de travaux liées à une réhabilitation groupée, soit 2 112,43 € ainsi que 50 diagnostics réalisés soit 2 597 €.

Pour plus de précisions : cf. le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2013



La Collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994. Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 15 340 habitants.

En 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)**. Pour assurer ce service, la Communauté de communes a confié, après procédure d'appel d'offres, les prestations de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte, ainsi que la collecte et le traitement des déchets issus de déchèteries, à l'entreprise Véolia Propreté Nord Normandie. La collecte du verre est assurée par l'entreprise MINERIS SA (ex-PATE). Le marché a été renouvelé le 1er avril 2013 avec Véolia Propreté à la suite d'un appel d'offres.

La **collecte sélective** est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.

Depuis le 1er janvier 2003, le **traitement par enfouissement des déchets** est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR' AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002

En 2013, la **collecte en porte à porte** des déchets recyclables en sacs transparents et des déchets résiduels en sacs poubelles ordinaires opaques, a été réalisée **une fois par semaine** avec un camion bi-compartimenté. Le **ramassage des encombrants** a été effectué **une fois dans l'année**.

La Communauté de communes dispose, par ailleurs, de **deux déchèteries** (une à Crécy-sur-Serre et l'autre à Marle) et de **colonnes à verre** (une à huit par commune du territoire).

Pour plus de précisions : cf. le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2013.

La **redevance d'enlèvement des ordures ménagères** est prélevée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2013, **1 501 923,37 € de titres** ont été émis pour la redevance ordures ménagères.

Durant toute l'année 2012, la commission déchets ménagers avait examiné les pistes visant à adapter le système aux évolutions techniques et réglementaires : mise en oeuvre de la redevance incitative, augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes...

En 2012 et 2013, la Communauté de communes a étudié l'opportunité et les conditions de mise en oeuvre de la redevance incitative sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de la Serre. A la suite de celle-ci, **il a été décidé de mettre en place la redevance incitative à la levée du bac Ordures Ménagères résiduelles (OMr)**.

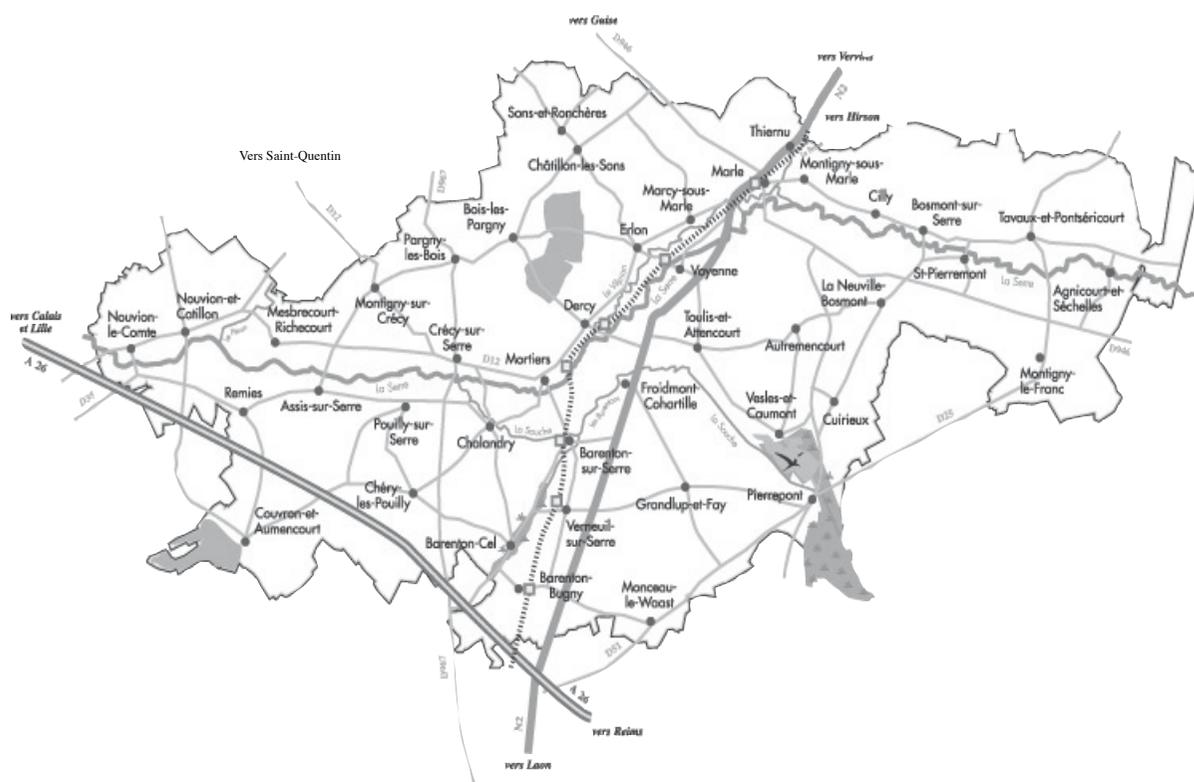
Chaque foyer a été doté d'un bac (OMr) équipé d'une puce afin de permettre l'identification du foyer lors de la levée du bac. La **distribution des bacs** est intervenue de septembre à décembre 2013.

L'année 2014 sera une année test (test du matériel, facturation à blanc...) pour les usagers mais aussi pour les services de la Communauté de communes et le prestataire de collecte. La mise en place effective de la REOM incitative est prévue pour janvier 2015.

En 2013, le **tonnage d'ordures ménagères résiduelles** a diminué de 4,06 % par rapport à 2012, passant de 3 697 tonnes à 3 547 tonnes, soit un ratio de 231 kg/habitant/an (le ratio moyen des collectivités adhérente à Valor'Aisne en 2012 était de 240,9 kg/habitant/an).

Le **tonnage de déchets recyclables** a diminué de 1,29 % par rapport à 2012, passant de 620 tonnes à 612 tonnes, soit un ratio de 39,89 kg/habitant/an (le ratio moyen des collectivités adhérente à Valor'Aisne en 2012 était de 51,9 kg/habitant/an).

Les Communes du Pays de la Serre



42 communes composent le territoire de la
Communauté de Communes
du Pays de la Serre

COMMUNE	MAIRE
Agnicourt-et-Sechelles	Patrice Leturque
Assis-Sur-Serre	Richard Beusaert
Autremencourt	Dominique Potart
Barenton-Bugny	Michel Batteux
Barenton-Cel	David Petit
Barenton-Sur-Serre	Sébastien Lhermine
Bois-les-Pargny	Jean-Pierre Courtin
Bosmont-Sur-Serre	Gérard Pennes
Chalandry	Jean Delville
Châtillon-Les-Sons	Jean-Paul Vuilliot
Chéry-Les-Pouilly	Jean-Marc Philips
Cilly	Jean-Michel Henninot
Couvron-et-Aumencourt	Edmond Sebestyen
Crécy-Sur-Serre	Bernard Ronsin
Cuirieux	Patrick Felzinger
Dercy	Bernard Bornier
Erlon	Louise Dupont
Froidmont-Cohartille	Jean-Pierre Blain
Grandlup-et-Fay	Marie-José Natier
La Neuville-Bosmont	Gilbert Dumoulin
Marcy-Sous-Marle	Alain Damien
Marle	Jacques Sevrain
Mesbrecourt-Richecourt	Valérie Serin
Monceau-le-Waast	Nicole Buirette
Montigny-le-Franc	Anne-Marie Viseur
Montigny-sous-Marle	Francis Legoux
Montigny-sur-Crécy	Jean-Michel Wattier
Mortiers	Alain Piercourt
Nouvion-et-Catillon	Thierry Lecomte
Nouvion-le-Comte	Anne Geneste
Pargny-les-Bois	Dominique Cloup
Pierreport	Angéla Marival
Pouilly-sur-Serre	Régis Destrez
Remies	Bernard Collet
Saint-Pierremont	Christian Lefevre
Sons-et-Ronchères	René Lefevre
Tavaux-et-Pontséricourt	Daniel Leturque
Thiernu	Jean-Claude Guerin
Toulis-et-Attencourt	Blandine Laureau
Verneuil-sur-Serre	Patrick Lallement
Vesles-et-Caumont	Sylvie Letot
Voyenne	Georges Carpentier



Le Bureau communautaire

Le Président, les vice-présidents et 16 délégués communautaires, formant le Bureau communautaire, se réunissent chaque mois. Les membres du Bureau travaillent sur les dossiers pour lesquels le Conseil communautaire lui a donné délégation.

Yves DAUDIGNY

Président

Bernard RONSIN

1^{er} Vice-président délégué à l'Administration et aux Finances

Georges CARPENTIER

2^{ème} Vice président délégué à l'Habitat et aux Travaux

Michel BATTEUX

3^{ème} Vice-président délégué à la Collecte et Traitement des déchets ménagers

Dominique POTART

4^{ème} Vice-président délégué à la Communication et à l'Accessibilité

Anne GENESTE

5^{ème} Vice-présidente déléguée aux Portage de repas, Loisirs, Jeunesse et Enfance

Jean-Charles BRAZIER

6^{ème} Vice-président délégué aux Espaces naturels sensibles, Eau et Assainissement Non Collectif

Pierre-Jean VERZELEN

7^{ème} Vice président délégué aux Affaires Culturelles

Louis BOLIN, Nicole BUIRETTE, Bernard COLLET, Hubert COMPERE, Jean-Pierre COURTIN, Patrick FELZINGER, Gérald FITOS *Conseiller délégué à l'Insertion*, Jean-Michel HENNINOT, Patrick LALLEMENT, Daniel LETURQUE, Sébastien LHERMINE, Angéla MARIVAL, Guy MARTIGNY, Vincent MODRIC, Francis PARENT *Conseiller délégué à l'économie*, David PETIT.

Le Conseil communautaire

AGNICOURT-ET-SEHELLES - Patrice LETURQUE (Maire), Guy NATTIER, Véronique NATTIER

ASSIS-SUR-SERRE - Richard BEAUSAERT (Maire), Guy MARTIGNY, Edith MEURIER

AUTREMENCOURT - Dominique POTART (Maire), Jérôme MARCHANDISE, Pierre BLAVET

BARENTON-SUR-SERRE - Sébastien LHERMINE (Maire), Christophe BETTANCOURT, Henri COMPERE

BARENTON-BUGNY - Michel BATTEUX (Maire), Eric BEVIERE, Olivier BILLARD, Michel CONTANT

BARENTON-CEL - David PETIT (Maire), Jean-Pierre PROISY, Francis HELBECQUE

BOIS-LES-PARGNY - Jean-Pierre COURTIN (Maire), Aldric LAYE , Thierry BENOIT

BOSMONT-SUR-SERRE - Gérard PENNES (Maire), Angélique ZIELINSKI, Florence CARLIER

CHALANDRY - Jean DELVILLE (Maire), Sophie GUENEGOU, Liliane HENON

CHATILLON-LES-SONS - Jean-Paul VUILLIOT (Maire), Thierry DE VLIEGER, Eliane LEVERBE

CHERY-LES-POUILLY - Laurence RYTTER, Eric BOCHET, Nagate OBJOIS, Laurent FRAMBOURT

CILLY - Jean-Michel HENNINOT (Maire), Rolande BELAMY, André MATHON

COUVRON-ET-AUMENCOURT - Edmond SEBESTYEN (Maire), Grégory COIGNOUX, Carole RIBEIRO,
Eliane ROHART, Joël LOUVEAU, Gilbert RICHARD

CRECY-SUR-SERRE - Bernard RONSIN (Maire), Hervé GRESENT, Alain PICON, Stéphane MARTEL,
Christelle VIN, Hervé TELLIER

CUIRIEUX - Patrick FELZINGER (Maire), Yannick GRANDIN, Olivia HUBERT

DERCY - Bernard BORNIER (Maire), Christophe GUILLE, Denis SUIN

ERLON - Louise DUPONT (Maire), Eric CHARTIER, Pierre TONDON

FROIDMONT-COHARTILLE - Jean-Pierre BLAIN (Maire), Jean-Charles BRAZIER, Gérald FITOS

GRANDLUP-ET-FAY - Marie-José NATIER (Maire), Francis BELLIER , Hervé RENARD - démissionnaire
remplacé par Nathalie COLAS (installée par le Conseil le 08/03/2013)

LA NEUVILLE-BOSMONT - Marcel PERSIN, François VERCAUTEREN, Jacky GOURDET

MARCY-SOUS-MARLE - Alain DAMIEN (Maire), Guy RAMEZ , Marie-Josephe BRAILLON



Le Conseil communautaire

MARLE - Jacques SEVRAIN (Maire), Louis BOLIN, Yves DAUDIGNY, Myriame FREMONT , Vincent MODRIC,
Jean FICNER, Gérard GUIBON

MESBRECOURT-RICHECOURT - Valérie SERIN (Maire), Hubert COMPERE, Olivier LANDUYT

MONCEAU-LE-WAAST - Nicole BUIRETTE (Maire), Danielle GOSSET, Nicolas TANT

MONTIGNY-LE-FRANC - Anne-Marie VISEUR (Maire), Jean-Christophe WALLEZ, Isabelle BOURDIN

MONTIGNY-SOUS-MARLE - Francis LEGOUX (Maire), René DUCHENE, Thierry PELLETIER

MONTIGNY-SUR-CRECY - Jean-Michel WATTIER (Maire), Jackie LAMBERT, Luc CHAMAUX

MORTIERS - Alain PIERCOURT (Maire), Cécile-Ginette DELIGAT, Pierre-Jean VERZELEN

NOUVION-ET-CATILLON - Thierry LECOMTE (Maire), Bernard NOSEK, Francis PARENT, Roger BERLEMONT

NOUVION-LE-COMTE - Anne GENESTE (Maire), Dominique DOUCET, Hervé GAYRAUD

PARGNY-LES-BOIS - Aurore GOULLART, Anthony OUDELET, Christine HANRIOT

PIERREPONT - Angéla MARIVAL (Maire), Cathy PIGNI, Jean Pierre KIT

POUILLY SUR SERRE - Régis DESTREZ (Maire), Yannick BOILLEAU, Patrick POULET, Maurice LAGNEAU

REMIES - Bernard COLLET (Maire), Henri-Philippe LECLERE, Jean-Paul BURLION

SAINT-PIERREMONT - Christian LEFEVRE (Maire), Patrick DEMARLY, Louis VUILLIOT

SONS-ET-RONCHERES - René LEFEVRE (Maire), Philippe VAESSEN, Jean-Pierre PAMART

TAVAUX-ET-PONTSERICOURT - Daniel LETURQUE (Maire), Marielle PICARD, Karine ROGER, Martial DELORME

THIERNU - Jean-Claude GUERIN (Maire), Isabelle PALFROY, Christian LEQUIN

TOULIS-ET-ATTENCOURT - Blandine LAUREAU (Maire), Hubert DUFLOT, Philippe LEROY

VERNEUIL-SUR-SERRE - Patrick LALLEMENT (Maire), Jérôme BURIDANT- démissionnaire remplacé par Pascal DRUET
(installé par le Conseil le 23/04/2012) , Dany LALLEMENT

VESLES-ET-CAUMONT - Sylvie LETOT (Maire), Guillaume BRAZIER, Philippe VIEVILLE

VOYENNE - Georges CARPENTIER (Maire), Eric CARPENTIER, Jean-Louis AUBERT

Les Commissions

Commission Communication & TIC

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs Clovis RUCHON (ASSIS SUR SERRE), Olivier BILLARD (BARENTON BUGNY), Eric BOCHET (CHERY LES POUILLY), Gilbert RICHARD (COUVRON ET AUMENCOURT), Alain PICON (CRECY SUR SERRE), Jean-Pierre BLAIN (FROIDMONT COHARTILLE), Jules-Albert GERNEZ (GRANDLUP ET FAY), Régine TRIQUENEAUX (MARCY SOUS MARLE), Rosane TRUFFAULT (MARLE), Gérard GUIBON (MARLE), Frédéric VILAIRE (MESBRECOURT RICHCOURT), Franck BAQUE (MONTIGNY SUR CRECY), Bernard NOSEK (NOUVION-ET-CATILLON), Jean-Paul MARCHAND (NOUVION LE COMTE), Bernard COLLET (REMIES) et Thomas CARLIER (THIERNU).

Commission Déchets Ménagers

Président : Michel BATTEUX

Mesdames et Messieurs Guy MARTIGNY (ASSIS SUR SERRE), Eric BEVIERE (BARENTON BUGNY), Francis HELBEXQUE (BARENTON CEL), Jean-Pierre COURTIN (BOIS LES PARGNY), Rémi VERCOLLIER (BOSMONT SUR SERRE), Arnaud VERMUE (BOSMONT SUR SERRE), Colette POTART (CHERY LES POUILLY), Jean-Marc PHILIPS (CHERY LES POUILLY), Lucien DOCTRINAL (COUVRON ET AUMENCOURT), David BAUCHET (CRECY SUR SERRE), Jacky WIART (CRECY SUR SERRE), Grégory GABET (CRECY SUR SERRE), Jean-Marie BEGUIN (CRECY SUR SERRE), Jean-Pierre BLAIN (FROIDMONT COHARTILLE), Marcel PERSIN (LA NEUVILLE BOSMONT), Nadège DAUSSY (MARCY SOUS MARLE), Jean-Pierre SORLIN (MARLE), Jean-Michel WATTIER (MONTIGNY SUR CRECY), Sophie LAMBOT (MONTIGNY SUR CRECY), Hervé GAYRAUD (NOUVION LE COMTE), Anne GENESTE (NOUVION LE COMTE), Régis DESTREZ (POUILLY SUR SERRE), Bernard COLLET (REMIES), Jean-Pierre PAMART (SONS ET RONCHERES), Simon CARLIER (THIERNU), Blandine LAUREAU (TOULIS ET ATTENCOURT), Pascal DRUET (VERNEUIL SUR SERRE), Georges CARPENTIER (VOYENNE).

Commission Culture

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs Edith MEUNIER (ASSIS SUR SERRE), Stéphane DROMAS (BARENTON BUGNY), Joël KURT (CHERY LES POUILLY), Jean-Marc PHILIPS (CHERY LES POUILLY), Gilbert RICHARD (COUVRON ET AUMENCOURT), David BAUCHET (CRECY SUR SERRE), Didier LACROUTE (CRECY SUR SERRE), Christelle VIN (CRECY SUR SERRE), Gérald FITOS (FROIDMONT COHARTILLE), Régine TRIQUENEAUX (MARCY SOUS MARLE), Jean FICNER (MARLE), Myriame FREMONT (MARLE), Martine BOSELLI (MARLE), Jean-Michel WATTIER (MONTIGNY SUR CRECY), Bernard COLLET (REMIES).

Commission Environnement & SPANC

Président : Jean-Charles BRAZIER

Mesdames et Messieurs Jean D'HOLLANDE (ASSIS SUR SERRE), Claude ABRATKIEWICZ (BARENTON CEL), Jean-Baptiste PAQUET (BOSMONT SUR SERRE), Gérard PENNES (BOSMONT SUR SERRE), Christophe BRANCOURT (CRECY SUR SERRE), Bernard RONSIN (CRECY SUR SERRE), Didier LACROUTE (CRECY SUR SERRE), Dominique RENAUX (CRECY SUR SERRE), Jacky WIART (CRECY SUR SERRE), Thomas NUYTEN (FROIDMONT COHARTILLE), François VERCAUTEREN (LA NEUVILLE BOSMONT), Christian BLAIN (MARCY SOUS MARLE), François BRAILLON (MARCY SOUS MARLE), Daniel BEAUFORT (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Gérard GUIBON (MARLE), Pierre MODRIC (MARLE), Hubert COMPERE (MESBRECOURT RICHCOURT), Nicole BUIRETTE (MONCEAU LE WAAST), Emmanuel AUTEKIE (MONTIGNY LE FRANC), Stéphane LANEZ (MONTIGNY SUR CRECY), Luc CHAMAUX (MONTIGNY SUR CRECY), Sylvain CHEVUTSCHI (NOUVION LE COMTE), Antoine YVERNEAU (PIERREPONT), Bernard COLLET (REMIES), Philippe VASSEN (SONS ET RONCHERES), Isabelle PALFROY (THIERNU), Francis CARLIER (TOULIS ET ATTENCOURT), Blandine LAUREAU (TOULIS ET ATTENCOURT), Jérôme BURIDANT (VERNEUIL SUR SERRE), Jean-Louis AUBERT (VOYENNE).





Commission Habitat

Président : Georges CARPENTIER

Mesdames et Messieurs Henri DUPONT (ASSIS SUR SERRE), François BRAZIER (BARENTON CEL), David PETIT (BARENTON CEL), Charles-René DE LA TOUR DU PIN (BOSMONT SUR SERRE), Gérard PENNES (BOSMONT SUR SERRE), Gérard AGNIEL (CRECY SUR SERRE), Bernard RONSIN (CRECY SUR SERRE), David BAUCHET (CRECY SUR SERRE), François NUYTEN (FROIDMONT COHARTILLE), Marcel PERSIN (LA NEUVILLE BOSMONT), Marie-Joséphine BRAILLON (MARCY SOUS MARLE), Eliane LOISON (MARLE), Jean-Pierre SORLIN (MARLE), Pierre MODRIC (MARLE), Jacky LAMBERT (MONTIGNY SUR CRECY), Stéphane LANEZ (MONTIGNY SUR CRECY), Anita PRUD'HOMME (MONTIGNY SUR CRECY), Dominique DOUCET (NOUVION LE COMTE), Bernard COLLET (REMIES), David CATRIN (THIERNU), Maxime POTARD (TOULIS ET ATTENCOURT), Blandine LAUREAU (TOULIS ET ATTENCOURT).



Commission Insertion

Président : Gérald FITOS

Mesdames et Messieurs Stéphane DROMAS (BARENTON BUGNY), Sébastien LHERMINE (BARENTON SUR SERRE), Colette POTART (CHERY LES POUILLY), Hervé TELLIER (CRECY SUR SERRE), Gérard LEFEVRE (CRECY SUR SERRE), Bernard RONSIN (CRECY SUR SERRE), Marcel PERSIN (LA NEUVILLE BOSMONT), Eric MORIN (MARCY SOUS MARLE), Eliane LOISON (MARLE), Jean-Pierre SORLIN (MARLE), Rosane TRUFFAULT (MARLE), Martine BOSELLI (MARLE), Pierre MODRIC (MARLE), Jean-Michel WATTIER (MONTIGNY SUR CRECY), Anne GENESTE (NOUVION LE COMTE), Bernard COLLET (REMIES), Francis DUZY (THIERNU), Catherine FIARD (TOULIS ET ATTENCOURT).



Commission Loisirs & Portage de Repas

Présidente : Mme Anne GENESTE

Mesdames et Messieurs Elisabeth PARMENTIER (ASSIS SUR SERRE), Georges LUBIN (BARENTON BUGNY), Liliane MAIRESSE (CHERY LES POUILLY), Colette POTART (CHERY LES POUILLY), Christelle VIN (CRECY SUR SERRE), David BAUCHET (CRECY SUR SERRE), Pascal MARTIN (MARCY SOUS MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Sophie LAMBOT (MONTIGNY SUR CRECY), Bernard NOSEK (NOUVION-ET-CATILLON), Nathalie LAVANCIER (PIERREPONT), Bernard COLLET (REMIES), Christian LEQUIN (THIERNU).

Les Commissions

Commissions légales :

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :

Président : M Dominique POTART

Mesdames et Messieurs Michel BATTEUX, Richard BEAUSSAERT, Louis BOLIN, Bernard BORNIER, Georges CARPENTIER, Yves DAUDIGNY, Gilbert DUMOULIN, Anne GENESTE, Angéla MARIVAL, Dominique POTART, Bernard RONSIN, Edmond SEBESTYEN et Jean-Paul VUILLOT.

Commission d'Appel d'Offres :

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, cette Commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants et est présidée de droit par le Président de la Communauté de communes.

Président : M Yves DAUDIGNY

Membres titulaires : MM. Bernard RONSIN, Georges CARPENTIER, Gérald FITOS

Membres suppléants : Mme Anne GENESTE, David PETIT, Dominique POTART

Commission d'Appel d'Offres spécifique Maisons de santé pluridisciplinaires:

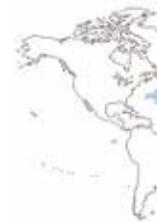
créée le 17/12/2011 Membres titulaires : MM. Bernard RONSIN, Jacques SEVRAIN, Dominique POTART

Membres suppléants : Mme Anne GENESTE, MM. Georges CARPENTIER, Gérald FITOS

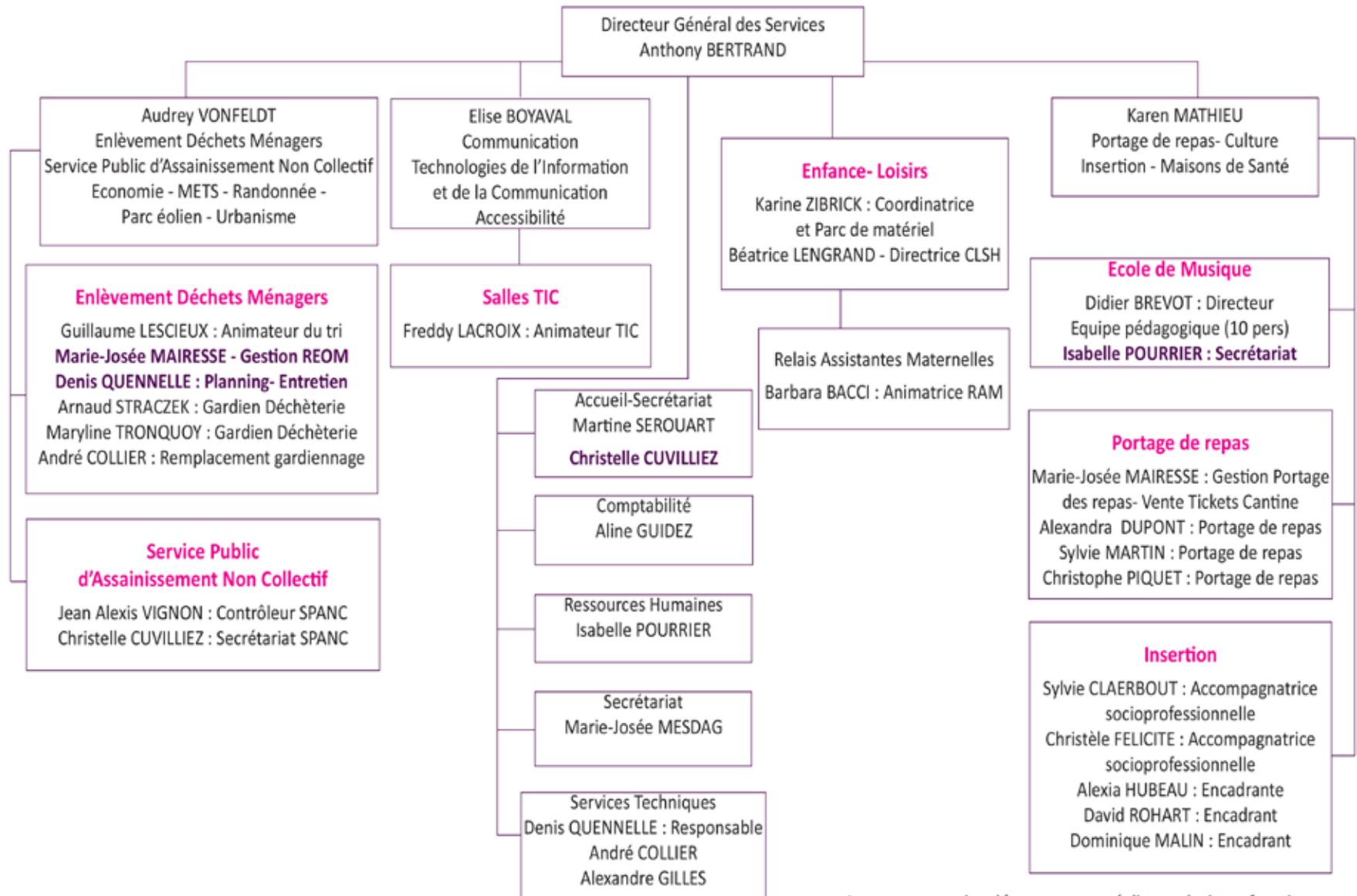
LA COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, dans sa rédaction en vigueur au 30 décembre 2009, il est créé, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Jean-Louis DUMENIL (ASSIS-SUR-SERRE), Dominique POTART (AUTREMENCOURT), Olivier BILLARD (BARENTON-BUGNY), Damien LEPOUT (BARENTON-BUGNY), Jean-Pierre PROIZY (BARENTON-CEL), Aldric LAYE (BOIS-LES-PARGNY), Gérard PENNES (BOSMONT-SUR-SERRE), François CARRE (CHALANDRY), Eric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY), Laurence PAQUET (CHERY-LES-POUILLY), Bernard RONSIN (CRECY-SUR-SERRE), Hervé TELLIER (CRECY-SUR-SERRE), Yannick GRANDIN (CUIRIEUX), Jean-Charles BRAZIER (FROIDMONT-COHARTILLE), Gérald FITOS (FROIDMONT-COHARTILLE), Francis BELLIER (GRANDLUP-ET-FAY), François VERCAUTEREN (LA NEUVILLE-BOSMONT), Jacques SEVRAIN (MARLE), Yves DAUDIGNY (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Anne-Marie VISEUR (MONTIGNY-LE-FRANC), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Jean-Michel WATTIER (MONTIGNY-SUR-CRECY), Cécile-Ginette DELIGAT(MORTIERS), Dominique DOUCET (NOUVION-LE-COMTE), Anthony OUDELET (PARGNY-LES-BOIS), Angéla MARIVAL (PIERREPONT-EN-LAONNOIS), Régis DESTREZ (POUILLY-SUR-SERRE), Frédéric LOCQUET (POUILLY-SUR-SERRE), Bernard COLLET (REMIES), Philippe VAESSEN (SONS-ET-ROUCHERES), Daniel LETURQUE (TAVAUX-ET-PONTSERICOURT), Karine ROGER (TAVAUX-ET-PONTSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Blandine LAUREAU (TOULIS-ET-ATTENCOURT), Philippe LALLEMENT (VERNEUIL-SUR-SERRE), Sylvie LETOT (VESLES-ET-CAUMONT).



L'Equipe de la collectivité



Les personnes signalées en mauve réalisent plusieurs fonctions

Les Finances

La Fiscalité Intercommunale.

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle pour les collectivités territoriales, la Communauté de communes dispose d'une fiscalité mixte composée :

- des **impôts ménages** (taxes d'habitation et foncier non-bâti) représentant 28% (777.472 €) des recettes fiscales,
- de l'**impôt économique** représentant 60% (1.652.889 €) des recettes fiscales et composée de :
 - **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE) calculée en fonction de la valeur locative des biens des entreprises (1.081.121 €),
 - **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE) qui correspond à 1,5% (taux national) de la valeur ajoutée produite par les entreprises du territoire (571.768 €),
- d'impôts divers représentant 12% (330.375 €) des recettes fiscales et composée de :
 - l'**Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux** (IFER) (énergie, transport ferroviaire, télécommunications) dû aux éoliennes (176.528 €) principalement,
 - la **Taxe sur les Surfaces Commerciales** (TASCOM) 34.500 €,
 - diverses **allocations compensatrices** (119.347 €).

Enfin, le territoire de la Communauté de communes a bénéficié du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il vise à réduire les inégalités entre les territoires en attribuant aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources des collectivités les moins défavorisées. 176.207 € ont ainsi été alloués au territoire réparti à hauteur de 35.428 € à la Communauté de communes et 140.779 € aux communes.

La Communauté de communes est contributrice au Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR) par un reversement de 103.667 €.

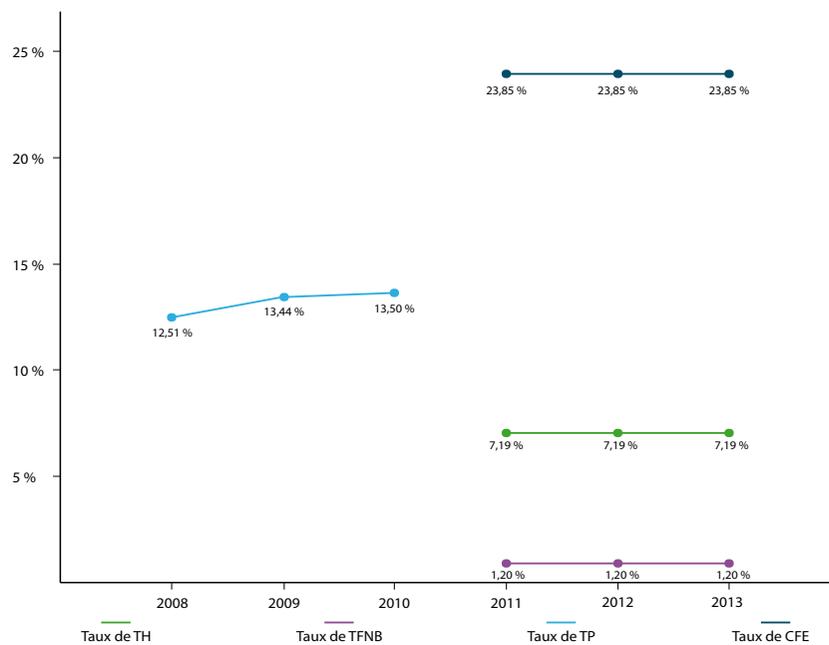
Un pacte financier découlant de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2002, la Communauté de communes du Pays de la Serre a décidé d'instaurer le régime de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur l'ensemble de son périmètre. Dans ce cadre, une attribution de compensation a été mise en œuvre par le conseil communautaire du 26 mars 2003. **La « Réforme 2010 de la TP » n'impacte pas ce mécanisme.** L'attribution de compensation se détermine toujours à partir du produit de TP perçu par chaque commune l'année précédant le passage à la TPU, auquel s'ajoute la compensation de la suppression de la base salariale versée par l'Etat. Sont retranchées de ce montant les charges transférées par les communes dans le cadre du passage en TPU, ainsi que le montant de taxes ménages antérieurement perçu par le groupement sur le territoire de chacune des communes.

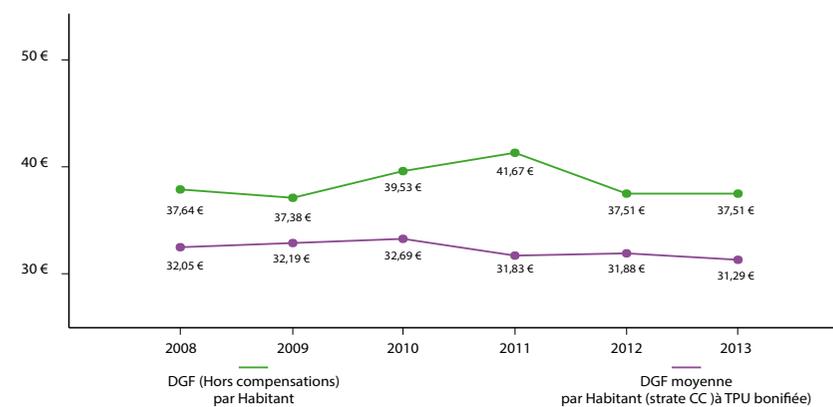
Dans ce cadre, la Communauté de communes reverse annuellement 1.390.013 € aux communes « déficitaires » et perçoit 45.592 € des communes « bénéficiaires »



Evolution des taux de la fiscalité Intercommunale



Dotation globale de fonctionnement (hors dotation de compensation)



Coefficient d'intégration fiscale

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coefficient d'intégration fiscale	0,304746	0,311978	0,345308	0,397842	0,335562	0,388354
CIF moyen de la Catégorie	0,291	0,303	0,317329	0,348068	0,333576	0,34727



**Pays
de la Serre**
Communauté de Communes

1 rue des Telliers
02270 Crécy-sur-Serre
Tél : 03 23 80 77 22
Fax : 03 23 80 03 70
E-mail : contact@paysdelaserre.fr